



DIGITAL FORMATION

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par CS DIGITAL FORMATION

ARTICLE 2 : Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

ARTICLE 3 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

ARTICLE 4 : Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

www.csdigitalformation.fr

ARTICLE 5 : Utilisation des machines et du matériel

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.



DIGITAL FORMATION

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

ARTICLE 6 : Responsabilités

6.1. Objectif de la formation : les formations dispensées par CS DIGITAL FORMATION ont pour but de transmettre des **connaissances et des compétences actualisées en matière d'intelligence artificielle générative et transformation digitale**. Nous nous engageons à fournir des informations actualisées durant la formation, basées sur les dernières avancées technologiques et les meilleures pratiques du domaine.

6.2. Responsabilité des connaissances acquises : CS DIGITAL FORMATION n'est responsable que de la qualité de l'information et de la formation dispensées. **Les participants sont seuls responsables de l'utilisation qu'ils font des connaissances, des informations et des compétences acquises au cours de la formation.** CS DIGITAL FORMATION décline toute responsabilité pour tout dommage ou perte résultant de l'application inappropriée ou de l'utilisation des connaissances acquises en dehors du cadre prévu par la formation.

6.3. Limitation de responsabilité : En aucun cas CS DIGITAL FORMATION ne sera tenu responsable des dommages indirects, spéciaux, accidentels ou consécutifs découlant de ou en relation avec l'utilisation ou l'incapacité à utiliser les connaissances ou les compétences acquises pendant la formation. **Cette limitation de responsabilité s'applique, sans limitation, aux pertes de profits, interruptions d'entreprise, perte d'informations commerciales ou confidentielles, licenciement de personnel ou encore réduction du temps de travail** même si CS DIGITAL FORMATION a été expressément avisé de la possibilité de tels dommages.

7.4. Utilisation conforme : Il incombe aux participants de s'assurer que l'utilisation qu'ils font des connaissances et des compétences acquises respecte toutes les lois et réglementations en vigueur, y compris, sans limitation, les lois relatives à la protection des données, aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle.



DIGITAL FORMATION

ARTICLE 7 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale sont interdites.

Le client s'engage à ne pas utiliser, par lui ou personne interposée, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents sans l'accord de CS DIGITAL FORMATION. La reprise non autorisée sera assimilée à de la contrefaçon et susceptible d'être poursuivie.

Que cela soit en présentiel ou distanciel, il est interdit d'utiliser tout outil permettant l'enregistrement, la transcription ou la synthèse (basé notamment sur des systèmes d'Intelligence Artificielle) du contenu de la formation. Cette interdiction ne peut être levée que si le client obtient le consentement du formateur ou de la formatrice effectuant cette prestation. Dans ce cas, un formulaire de consentement écrit, dûment signé par le formateur ou la formatrice devra être émis.

Les formateurs ne transmettront pas leur support ou une partie de leur support suite à la prestation. Il est de la responsabilité des participants de prendre les notes nécessaires durant leur formation

ARTICLE 8 : Informatique et liberté

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à CS DIGITAL FORMATION sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que la gestion de la formation concernée. Elles peuvent être également exploitées par des solutions d'intelligence artificielle déployées par CS DIGITAL FORMATION afin d'améliorer l'expérience client. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles. Il peut contacter la responsable Coralie SIMONAIRE par mail à csimonaire@csdigitalformation.fr ou par téléphone au 06 89 18 71 35